Appel d'offres: mobilité durable dans les entreprises

SuisseEnergie est le programme de la Confédération pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à des mesures volontaires. Le programme soutient des solutions développées au niveau des branches et des entreprises.

SuisseEnergie recherche des idées de projets ayant pour objectif de promouvoir la mobilité durable dans les entreprises.

Les entreprises, les villes, les communes et les régions de Suisse jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat. Les entreprises disposent notamment d'un potentiel énorme pour rendre la mobilité qu'elles induisent plus durable. D'une part, les transports liés aux activités économiques tels qu'ils se présentent actuellement renferment encore un potentiel d'économie considérable. D'autre part, les entreprises ont une influence significative sur la mobilité de leurs collaborateurs et sur le comportement de leurs clients en matière de mobilité.

Compte tenu des défis urgents liés au changement climatique et de l'importance croissante de la décarbonation, le programme d'encouragement de la mobilité durable dans les entreprises vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2 liées à la mobilité induite par les entreprises.

1. Objectifs et groupes cibles de l'appel d'offres

La stratégie du programme SuisseEnergie 2021 à 2030 définit les entreprises comme des acteurs importants. En effet, il existe un potentiel considérable pour éviter, transférer, rendre compatible et mettre en réseau le trafic pendulaire, de visiteurs et de clients. L'influence des entreprises sur le comportement de leurs collaborateurs en matière de mobilité, tant en ce qui concerne le trafic lié à l'exploitation que les déplacements pendulaires, joue un rôle important. L'acceptation de ces approches est souvent plutôt faible, car les changements de comportement nécessitent généralement une adaptation des habitudes et exigent une certaine flexibilité.

Dans le cadre du présent appel d'offres, SuisseEnergie soutient entreprises pour des études relatives au processus d'analyse, à l'élaboration de stratégies ou de plans d'action, à la communication et à l'information en matière de mobilité durable.

2. Modules, thématiques principales et cas pratiques de l'appel d'offre

Sont particulièrement éligibles à un financement les projets qui s'orientent selon le(s) module(s) suivant(s):

- Module 1: Processus d'analyse d'une entreprise

  Le Module 1 a l'objectif de lancer un processus d'analyse au sein des entreprises vers une mobilité plus durable. De cette manière, les processus pour une mobilité durable peuvent être intégrés dans les concepts et les stratégies au sein d'une entreprise et des solutions pour une mobilité durable peuvent être fournies.

  → Exemples: analyse des besoins, sondages internes / sondages auprès des employés, concept de mobilité, plan de mobilité, analyse de la mobilité, études relatives à la démonstration du potentiel de la mobilité durable, etc.

- Module 2: Gestion de la mobilité - Élaboration de stratégies et de plans d'action

  le Module 2 a pour objectif de développer et / ou de définir des stratégies et des plans d'action pouvant être mis en œuvre par les entreprises, ainsi que de planifier des mesures communes à différents niveaux administratifs et techniques.

  L'objectif est celui de définir des stratégies d'action ou de consolider les pratiques au sein des entreprises vers une mobilité plus durable. Cela inclut également la définition de concepts et de mesures qui peuvent être intégrés dans les stratégies d'une entreprise et offrir des solutions convaincantes et acceptées pour une mobilité durable (motivation / implication des employés ou des dirigeants dans les décisions en matière de mobilité d'entreprise)
  → Exemples: stratégies, plans d'action, promotion de formes de travail flexibles (concept, études, applications), gestion des parkings (concept, études, applications), bonus de mobilité, règlement des frais, budget de mobilité (le soutien de SuisseEnergie est destiné à des études ou des analyses, mais ne peut pas être utilisé comme budget pour la promotion de la mobilité des employés), etc.

  Les modules 1 et 2 encouragent les activités d'information et de conseil qu'une entreprise réalise ou sollicite afin de décider si elle souhaite introduire et mettre en œuvre une mesure de mobilité. L'introduction et la mise en œuvre de la mesure ne peuvent pas être encouragées.

- Module 3: Communication et / ou information

  La communication et l'information sont essentielles pour diffuser les mesures développées et mises en œuvre et pour sensibiliser le groupe cible à l'amélioration de la mobilité durable. Le spectre va des mesures d'accompagnement individuelles internes et externes à la mise en œuvre d'une campagne de communication à grande échelle. Dans la communication, il est particulièrement important de transmettre des messages positifs sur le projet, y compris des visions et des principes directeurs auxquels le groupe cible peut s'identifier.

  Exemples: organisation d'événements sur la mobilité durable, expositions, manifestations, concours, journées d'information, événements de communication, ateliers, webinaires, campagnes, etc.

Un ou plusieurs des modules décrits ci-dessus doivent contenir une ou plusieurs thématiques principales énumérés ci-dessous et être destinés à une ou plusieurs des cas pratiques décrites ci-dessous. La définition du soutien au projet par la direction et la définition claire des responsabilités du projet en tant qu'éléments fondamentaux pour le succès du projet sont également des critères essentiels pour la décision de soutien de SuisseEnergie.

– Thématiques principales

1. Mobilité douce / trafic lent, trafic actif, transports publics
2. Mobilité partagée / Ridesharing / covoiturage / navettes et pôles de mobilité
3. «Première et dernière mile»
4. Logistique

– Cas pratiques

- Transports liés aux activités économiques: trafic de services avec marchandises (forme mixte de transport de personnes et de marchandises) et les déplacements liés à une activité de service sans transport de marchandises (transport de personnes en vue de l'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale)

- Trafic pendulaire: déplacements des collaborateurs d'une entreprise entre leur domicile et leur lieu de travail.

- Trafic clientèle et / ou visiteurs: déplacements liés aux visites d'entreprise ou voyages d'affaires

3. Conditions de participation

L'appel d'offres s'adresse aussi bien aux entreprises qui souhaitent faire leurs premiers pas vers une mobilité durable qu'à celles qui ont déjà mis en place certaines mesures. La priorité sera donnée aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles de moins de 250 employés.
La volonté de la direction de l'entreprise de se pencher sur la thématique est un élément central et doit être démontrée dans la demande.
Le soutien d'un conseiller en mobilité peut être utile lors du développement du projet et l'entreprise est libre de faire appel ou non à un tel soutien. Les demandes de projet doivent cependant être soumises par les entreprises dans lesquelles les mesures doivent déployer leurs effets. Outre les dépenses internes à l'entreprise, les coûts d'un soutien externe peuvent également faire l'objet d'un encouragement. La subvention ne peut être versée qu'aux entreprises et non à des tiers.

La mobilité durable se réfère à tous les modes de transport qui ne dépendent pas de l'utilisation de véhicules à moteur, mais qui reposent sur des moyens de transport efficaces sur le plan énergétique et respectueux du climat. Les projets d'innovation et les mesures d'électrification des véhicules sont exclus.

– Le budget doit être décrit de manière claire et cohérente.

– À la fin du projet, il est nécessaire de rédiger un rapport final et un rapport financier.

4. Encouragement

- Les porteurs de projet peuvent demander un soutien financier pour la période 2026 à hauteur d'un montant maximal de 15'000 francs par projet. La contribution de SuisseEnergie ne peut excéder 40 % du coût total du projet.

- Le financement des coûts restants (au moins 60 %) par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment du dépôt de la demande. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.

- La durée maximale des projets est de 9 mois.

5. Financement

- Soutien à des projets déjà en cours est exclu. Le soutien financier doit être demandé avant le début du projet et celui-ci ne peut pas être lancé avant la décision de SuisseEnergie.

- Les mesures d'électrification des véhicules et l'infrastructure de recharge correspondante sont exclues de l'encouragement.

- Les demandes consécutives à des projets déjà soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux et les projets qui ont déjà été soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement) sont exclus du financement.

- Les projets qui se recoupent avec d'autres programmes de la Confédération et des cantons ou avec des programmes soutenus par ces acteurs sont exclus du financement.

- Dans la phase de subventionnement de 9 mois, les projets ne doivent pas générer de bénéfices. Les éventuelles recettes doivent être prises en compte dans le calcul des coûts.

SuisseEnergie se réserve le droit de refuser la possibilité de subventionner un projet en cas de double financement. En outre, seuls les coûts effectifs absolument nécessaires à la réalisation efficace du projet sont considérés comme des coûts de projet éligibles. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.

6. Critères, exigences et cadre d'évaluation des demandes déposées

Déroulement

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 octobre 2025.

- Veuillez remplir les formulaires Word intitulés «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité durable dans les entreprises» et «Coûts du projet et financement» en répondant correctement à toutes les questions et ajoutez les éventuelles annexes. Sans demande concrète, le projet ne pourra pas être évalué.

- Envoyez les formulaires au format PDF le 31 octobre 2025 au plus tard à l'adresse energieschweiz@bfe.admin.ch.

- La décision finale sera annoncée le 20 décembre 2025.

- Le dossier de demande complet, y compris les annexes, doit être rédigé en français, en allemand ou en italien.

- Les demandes incomplètes ou déposées hors délai ne seront pas prises en considération.

- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des demandes qui ne sont pas prises en considération.

- Aucune subvention ne peut être accordée d'office.

Vue d'ensemble des documents et justificatifs requis

- «Coûts du projet et financement» (modèle Excel)
- «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité durable dans les entreprises» dûment signé

Critères d'attribution

SuisseEnergie est responsable de l'évaluation et de la sélection des projets. Un jury d'experts a été constitué à cette fin.

Les critères d'attribution sont les suivants:

- intégration des modules et des instruments cités au point 2;
- Potentiel et / ou impact sur sur le plan des émissions de CO_2 ou de l'efficacité énergétique;
- Description de l'impact et de l'objectif;
- caractère transposable de la solution en vue de sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du secteur;
- qualité du contenu du dossier;
- description claire et cohérente du projet;
- description claire et cohérente du budget.
- Soutien de la direction de l'entreprise requérante
- Responsabilités claires dans le projet

Modalités d'attribution

- Si le montant total sollicité dans le cadre des demandes dépasse le montant total des fonds disponibles, seules les demandes qui répondent le mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- SuisseEnergie se réserve le droit de réduire le montant de la subvention demandée ou de ne pas soutenir certains projets de mise en oeuvre.
- Les requérants reçoivent une décision écrite au plus tard deux mois après l'expiration du délai.

En cas de question, veuillez vous adresser à energieschweiz@bfe.admin.ch

7. Délais

Dépôt du dossier ..... à partir du 1er juin 2025

Date limite de dépôt du dossier ..... 31 octobre 2025

Réponse OFEN – décision de subventionnement ..... 20 décembre 2025

Lancement du projet ..... Février / Mars 2026

Remise du rapport final définitif et facturation ..... Novembre 2026

Informations complémentaires et contact

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.energieschweiz.ch
energieschweiz.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
ch.linkedin.com/company/energieschweiz

05.2025